



COMMUNE DE COMMER
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2022

PROCES-VERBAL DE REUNION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

Conseillers en exercice 15

Conseillers présents 14

Quorum 8

Affiché le : 22.10.2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Coralie GERAULT, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Stéphane MANCEAU, Damien COUILLEAUX, Raymond LELIEVRE, Benjamin JENNESSON (arrivé à 20h40) et Loïc JORRÉ.

Absents excusés : Aline LEBRETON donnant pouvoir de vote à Christelle BEAUDOUIN.

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

ORDRE DU JOUR

- 1- CREATION D'UNE BOITE DE BRANCHEMENT
- 2- REPAS DES AINES
- 3- LOTISSEMENT « LES PORTES DE MAYENNE » : NOMINATION DES RUES
- 4- TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX
- 5- APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « MAYENNE, ENGAGEE POUR LE CLIMAT »
- 6- QUESTIONS DIVERSES

1- Création d'une boîte de branchement

Christelle Beaudouin, adjointe au Maire, informe le conseil municipal qu'une boîte de branchement doit être mise en place pour la parcelle sise 9 rue de l'Houllière et présente deux devis :

- Société Wilfried Robert : 1 950 € H.T
- STGS : 1 161 € H.T

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société STGS d'un montant de 1 161€ H.T.

2- Repas des aînés

Christelle BEAUDOUIN, adjointe au maire, informe le conseil que la date du repas du CCAS, pour les plus de 70 ans, est fixée au 26 novembre prochain à la salle de la mairie avec une interrogation sur le fait de laisser le choix d'un repas à emporter ou en présentiel.

Josiane Couilleaux, conseillère municipale déléguée, informe le conseil municipal du format choisi pour le prochain repas des aînés.

Il a été choisi que le repas serait à emporter (par les conseillers) ou avec un retrait possible à l'école (salle de motricité).

Le menu suivant sera préparé par le boulanger de Commer :

Entrée : dôme de saumon fumé/ asperges sauce ciboulette

Viande : jambon à l'os sauce madère avec purée de légumes et poêlée de champignons

2 fromages : 1 chèvre et une part de bons mayennais

Petit pain

Dessert : gâteau choco/cappuccino

Clémentine et un chocolat.

Les sacs seront fournis par le boulanger.

Un apéritif sera offert aux personnes qui viendront retirer leur repas.

Le repas coûte 24 euros. Un prévisionnel de 80 à 90 repas a été estimé.

Le 12 novembre, les inscriptions seront closes.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, décide de fixer au 26 novembre 2022 le repas des aînés et prendra en charge le coût de 24€ par personne.

3- Lotissement « Les portes de Mayenne » : Nomination des rues

Benjamin Jennesson, conseiller municipal, questionne le conseil municipal pour émettre plusieurs propositions de noms de rues pour le lotissement « les Portes de Mayenne »

Une quinzaine de propositions sont alors produites et soumises à un vote.

En lien avec l'histoire de la commune et des particularités du lieu 3 noms sont alors sélectionnés.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide les 3 noms de rues suivants : Rue du Lin, Rue des Lavandières, Impasse des Hérons.

4- Travaux logements municipaux

Stéphane MANCEAU, conseiller municipal délégué, présente au conseil deux devis pour l'installation de quatre radiateurs dans un logement communal :

- Péculier : 1 412,40€ TTC
- FL Entreprise : 1 580,70€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société Péculier pour un montant total de 1 412,40€ TTC.

5-Appel à manifestation d'intérêt « Mayenne, engagée pour le climat »

Mickaël Delahaye, maire, informe le conseil que le département de la Mayenne lance un appel à projets « Mayenne, engagée pour le climat » dans le cadre d'une diminution du bilan carbone sur le département qui pourront être subventionnés à hauteur de 80% à partir de 50 000€ d'investissement. Deux projets seront proposés dans ce cadre, le premier concernant l'éclairage public solaire et le second portant sur la distribution automatique de produits alimentaires et de retrait de colis pour réduire les déplacements.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la demande de dépôt de candidature de l'appel à projet du Département au titre des deux dossiers présentés.

6-Questions diverses

- Mickaël Delahaye, maire, informe le conseil qu'il est nécessaire de reprendre une délibération pour confirmer la demande de subvention au titre de l'aide à la rénovation énergétique des équipements sportifs d'un montant de 37 332€ dans le cadre du plan de relance Départemental et validé par Mayenne Communauté lors de la séance du 22 avril 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, confirme la demande de subvention validée par Mayenne Communauté lors de sa séance du 22 avril 2021 au titre de la rénovation énergétique des équipements sportifs dans le cadre du plan de relance Départemental à hauteur de 37 332€.

- Mickaël Delahaye, maire, informe le conseil que Monsieur le Préfet de la Mayenne a accepté par courrier du 30 septembre 2022 la démission de Madame Rambaud Sandrine au titre de ses missions d'Adjointe au Maire et de conseillère municipale.

Madame Rambaud Sandrine n'habite plus la commune de Commer.

Monsieur Benjamin Jennesson, remplaçant et 17^{ème} sur la liste lors des élections municipales de 2020 devient donc officiellement conseiller municipal de la commune de Commer.

- Stéphane Manceau demande qu'une réduction de 70€ soit accordée à Mme Guérin, locataire du 14 bis rue des tisserands, sur le loyer du mois décembre 2022 afin de la dédommager du temps passé, nécessaire à un nettoyage approfondi du logement suite au départ du locataire précédent.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la réduction de 70€ sur le loyer du mois de décembre de Madame Guérin.

- Denis Marchand informe le conseil municipal que, suite à un transfert de charges de l'Etat vers les communes, la commune de Commer doit créer un poste pour une personne AESH (accompagnant d'élèves en situation de handicap) afin d'accompagner un élève en situation de handicap sur le temps de restauration du midi. L'Etat ne prend désormais en charge que les heures effectuées par les AESH sur temps scolaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la création d'un poste pour une personne AESH pour un élève sur les temps de restauration scolaire.

- Mickaël Delahaye, maire, informe le conseil qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour confirmer l'achat des parcelles cadastrées section B n°277, 279 et 285 (terrain nu en zone UA du PLUI) au prix de 26,50€/m2 de Madame Maupas née Jannin Marie Madeleine ou à ses représentants légaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, confirme l'achat des parcelles cadastrées section B n°277, 279 et 285 (terrain nu en zone UA du PLUI) au prix de 26,50€/m2 de Madame Maupas née Jannin Marie Madeleine ou à ses représentants légaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Vu, la secrétaire de séance,

Aurore BIBRON



Vu, le Maire,

Mickaël DELAHAYE

